BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2021-______1188__PRES/PM/MINEFID/ MEMC/MEEVCC portant retrait du permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or de la Société des Mines de Belahourou (SMB) SA à Inata dans la Province du Soum, Région du Sahel

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution; FUSA CIT NO 365

Vu le décret n° 2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement;

Vu le Règlement n°R09/98/CM/UEMOA du 20 décembre 1998 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres;

Vu la loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso;

Vu la loi n°006-2013/AN du 02 Avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso:

Vu la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso;

Vu le décret n°2014-145/PRES/PM/MME/MEF du 10 mars 2014 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Commission nationale des mines ;

Vu le décret n°2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières;

Vu le décret n°2017-036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/ MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations;

Vu le décret n°2021-0133/PRES/PM/MEMC du 17 mars 2021 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;

Vu le compte rendu et l'avis de la Commission Nationale des Mines du 05 octobre 2021 ;

Sur rapport du Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 13 octobre 2021;

DECRETE

1

ARTICLE 1:

Il est retiré le permis d'exploitation minière industrielle de grande mine d'or attribué par décret n° 2007-339/PRES/PM/MCE/MFB/MEDEV/MECV du 25 mai 2007 portant octroi d'un permis d'exploitation minière industrielle de grande mine d'or à la « Société des Mines de Bélahouro SA » à Inata, dans la province du Soum, Région du Sahel.

ARTICLE 2:

Le permis d'exploitation minière industrielle de grande mine d'or, objet du présent décret de retrait, tombe dans le domaine public et constitue un actif pour l'Etat.

ARTICLE 3:

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret n° 2007-339/PRES/PM/MCE/MFB/MEDEV/MECV du 25 mai 2007 portant octroi d'un permis d'exploitation minière industrielle de grande mine d'or à la « Société des Mines de Bélahouro SA » à Inata, dans la province du Soum, Région du Sahel.

ARTICLE 4:

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières et le Ministre de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 23 novembre 2021

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières

Lassané KABORE

Bachir Ismaël OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique

Siméon SAWADOGO